

**CRITERES DE QUALITE DES  
PHOTOS  
PATRIMOINE**



# SITTCO

## CRITERES DE QUALITE DES PHOTOS D'UN PATRIMOINE CULTUREL OU NATUREL

Si vous choisissez de réaliser vous-même les photos de votre offre plutôt que d'avoir recours à un photographe professionnel, voici quelques recommandations de base.

### LA PRODUCTION :

- Photo numérique (pas de scan de photo papier)
- Il est conseillé de fournir au moins 5 photos de qualité
- Photo en mode « Paysage » (horizontal)
- Photo récente : moins de 2 à 3 ans maxi
- Photo couleur (sauf stratégie éditoriale spécifique)

### CHOISIR CE QUE VOUS ALLEZ PHOTOGRAPHER

#### CRITERES ESTHETIQUES / CONSTRUCTION DE LA PHOTO

##### Patrimoine Naturel

- Tenir compte de la météo, saisonnalité
- Eviter les nuisances non-naturelles
- Présence « d'humain » souhaitable, mais non impérative
- Lier le site naturel et des activités  
Harmoniser avec d'autres photos où le site resterait vierge
- Une vue aérienne globale peut souvent amener un plus
- Pour les Grands Sites, penser à avoir une illustration de la Maison du Grand Site
- Varier les angles de vue pour les sites notamment depuis le plus beau panorama et photo grand angle

##### Patrimoine Culturel

- Eviter les nuisances extra-culturelles
- Variété des angles de vue
- Avec et sans humain (avec humain, être cohérent avec les clientèles cibles, attention au droit à l'image)
- Joindre des photos d'extérieur à celles d'intérieur, le cas échéant
- Capturer l'ambiance générale du lieu (intérieur)
- Saisir un détail particulier donnant un cachet supplémentaire ou un côté pittoresque
- Exposition permanente ou temporaire (Musée...)
- Vue aérienne pour les villages ou les points d'intérêt des villages

MES CHOIX :

| <b>OBJET</b> | <b>SAISON</b> | <b>MISE EN SCENE A<br/>PREVOIR</b> |
|--------------|---------------|------------------------------------|
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |
|              |               |                                    |

**LA PREPARATION DU MATERIEL**

- Eviter les effets fisheye
- Eviter les effets gadgets sans stratégie éditoriale.

**LA PRISE DE VUE**

- Conditions météo en adéquation avec l'objectif de la photo (le plus souvent ensoleillement)

- Mettre en scène ce que vous avez défini
- Exposition ; lumière suffisante mais pas excessive, contraste permettant de bien distinguer le sujet, pas de contrejour.
- Cadrage :
  - Format « paysage » (Horizontal)
  - S'assurer que tous les éléments figurant sur la photo sont utiles et valorisant
  - Equilibre de la photo (règle des 3/3...)
- Netteté / mise au point (si pas automatique)
- Etre dans une position stable pour ne pas bouger

## **UNE FOIS LES PHOTOS PRISES**

- Retraitement systématique de votre photo avant envoi à l'Office de Tourisme :
  - Taille 1024 pixels : utiliser des logiciels simples et gratuits à télécharger (ex : XNView...) pour redimensionner.
  - Vérifier le contenu de la photo après redimensionnement.
  - Nommage de la photo : nom de l'offre suivi du nom de l'élément principal figurant sur la photo (ex : Tour de Fautea\_vue aérienne)
- **A envoyer à l'Office de Tourisme (obligatoire sans quoi les photos ne pourront être diffusées) :**
  - les photos
  - le contrat de « Cession des droits d'auteur » qui est disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.corsica-pro.com/fr/sittco/contrat-de-cession-de-droits-par-un-fournisseur-dinformations-au-benefice-du-reseau-sittco> (ou l'Office de Tourisme a dû vous l'envoyer sinon le lui demander).

**Vous devez remplir obligatoirement les « conditions particulières » après téléchargement du document et retourner le contrat rempli à l'Office de Tourisme.**

**SITTCO**   
Système d'Information Touristique Territorial de Corse